

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.11.098.B

**Cuisine du Monde :
modification de
l'échéancier de
paiement et cession
de matériels**

LE NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Centre socio culturel et sportif Effervescentre - Salle du Berguille 3 route du sergent Sourbé à ROULLET SAINT ESTEPHE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 novembre 2017**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Michel BUISSON, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2017**DELIBERATION
N° 2017.11.098.B**

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rapporteur : Madame PIERRE

CUISINE DU MONDE : MODIFICATION DE L'ECHEANCIER DE PAIEMENT ET CESSION DE MATERIELS

Depuis le 1^{er} décembre 2008, Cuisines du Monde occupe des locaux au sein du centre Nautilus afin d'exploiter le local restaurant ainsi que le bar de la patinoire. L'association exploite également en saison le bar snack des bassins extérieurs.

Cuisines du Monde est une entreprise d'insertion, conventionnée dans le cadre du Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) employant 3 permanents et 6 ETP en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Depuis la mise en place d'un plan d'apurement (TGI du 7/06/2016 pour une dette de 58K €, sur 9 ans) Cuisines du Monde a nettement amélioré ses résultats : progression constante de son chiffre d'affaires, amélioration de ses marges, amélioration des fonds propres.

	2014	2015	2016
Masse Salariale	169 957,00 €	177 797,00 €	223 354,00 €
Autres charges exploitation	103 071,00 €	122 625,00 €	131 709,00 €
fonds propres	- 22 490,00 €	- 246,00 €	16 564,00 €
CA	165 059,00 €	178 523,00 €	224 924,00 €
Subvention	111 659,00 €	144 681,00 €	147 223,00 €
résultat net	3 326,00 €	29 331,00 €	19 081,00 €

Malgré une amélioration de son activité économique notamment liée au développement de l'activité traiteur, de la progression constante de l'activité restaurant ainsi que le développement de partenariats (avec Nautilus, clubs), la situation de l'association reste fragile en particulier du point de vue de la trésorerie.

En effet, le versement de plus en plus tardif des subventions d'Etat (aides aux postes d'insertion) et du Fonds Social Européen a un impact conséquent sur la trésorerie d'une structure qui développe son activité économique et a donc un besoin croissant de liquidités. Afin de pouvoir verser les salaires, Cuisines du Monde a dû recourir à la solidarité des structures d'insertion (avance de trésorerie de 10 000 €). Dans ce contexte, Cuisines du Monde n'a pu verser l'intégralité de ses loyers depuis décembre 2016.

Par conséquent, à la demande de Cuisines du Monde, un réaménagement de l'échéancier de paiement semble pertinent afin d'accompagner le développement de cette structure. Il est donc proposé de modifier l'article 12.2 relatif aux modalités de paiement de la redevance et ainsi d'être plus en phase avec l'activité de la structure :

Pour les loyers 2016 :

- Exploitation du restaurant (somme due = 2 000,00€) : versements de 1 000€ en septembre 2017 et 1 000€ en octobre 2017.
- Exploitation bar patinoire (somme due = 1 470,60€) : versement de 1 470,60€ en septembre 2017.
- Exploitation snack d'été (somme due = 5 379,26) : versements de 1 793,00€ en octobre 2017, 1 793,00€ en novembre 2017 et 1 793,26 € en décembre 2017.

- Pour les loyers à partir de janvier 2017 :
- Exploitation du restaurant (somme due = 2 000,00€) : versement de 2 000,00€ en avril N+1.
 - Exploitation bar patinoire (somme due 1 500,00€) : versement de 1 500,00€ en juillet N+1.
 - Exploitation snack d'été (somme due 5 000,00€) : versements de 2 500,00€ en août N+1 et 2 500,00€ en septembre N+1.

Par ailleurs, GrandAngoulême est actuellement propriétaire du matériel détaillé en annexe mis à disposition de Cuisines du Monde. Par soucis de gestion et de renouvellement de ce matériel, il est proposé que l'agglomération lui cède, pour 10 € au total (cf. annexe 2), les matériels actuellement utilisés pour son activité professionnelle.

Il est à noter que certains de ces matériels présentent une valeur nette comptable non égale à zéro. Cela s'explique car ces biens ont été achetés lors de la construction du bâtiment et que de ce fait, ils ont été intégrés comptablement dans le coût de l'opération et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement (la nomenclature M14 ne rendant pas obligatoire l'amortissement des constructions). Il conviendra de constater la moins-value de 21 715,77 €.

Cuisines du Monde sera ainsi autonome et non dépendante des décisions d'entretien et de renouvellement de GrandAngoulême. Seuls les matériels faisant partie du bâtiment (chambres froides, meubles, etc...) restent propriété de GrandAngoulême.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 en annexe 1 détaillant le nouvel échéancier de paiement.

D'EMETTRE un avis favorable à la cession des équipements détaillés en annexe 2 pour 10 € au total.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°1 à la Convention d'occupation temporaire du domaine public en date du 13 octobre 2015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 novembre 2017	<u>Affiché le :</u> 13 novembre 2017



AVENANT N°1
AU CONTRAT DE LOCATION
DU 13 OCTOBRE 2015

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême – GrandAngoulême – dont le siège social est situé 25 boulevard Besson Bey 16000 Angoulême,

Représentée par son Président ou son représentant, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée **LE BAILLEUR**

D'une part

L'Association « Cuisines du Monde », en qualité d'entreprise d'insertion représentée par Monsieur José DAVO, Madame Anette RICHARD et Madame Ginette LE MASNE, les co-présidents,

Ci-après dénommée **LE PRENEUR**

D'autre part

Vu la convention d'occupation temporaire conclue le 13 octobre 2015 il a été convenu ce qui suit :

EXPOSE

Au vu de l'activité de l'Association Cuisines du Monde, il semble pertinent de réaménager l'échéancier de paiement et de céder du matériel actuellement propriété de GrandAngoulême.

Il est convenu de modifier le contrat en vigueur en ce sens.

1. Modification de l'échéancier de paiement – Article 12.2 – Modalités de paiement de la redevance

L'échéancier de paiement des redevances présenté ci-dessous annule et remplace le précédent :

Pour les loyers 2016 :

- Exploitation du restaurant (somme due = 2 000,00€) : versements de 1 000€ en septembre 2017 et 1 000€ en octobre 2017.
- Exploitation bar patinoire (somme due = 1 470,60€) : versement de 1 470,60€ en septembre 2017.
- Exploitation snack d'été (somme due = 5 379,26) : versements de 1 793,00€ en octobre 2017, 1 793,00€ en novembre 2017 et 1 794,00€ en décembre 2017.

Pour les loyers à partir de janvier 2017 :

- Exploitation du restaurant : redevance versée au 15/04 N+1
- Exploitation bar patinoire : redevance versée au 15/07 N+1
- Exploitation snack d'été : redevances versées à 50% au 15/08 et au 15/09 N+1

2. Modification du matériel mis à disposition - Article 2.1 – Désignation des locaux et du matériel mis à disposition

La désignation et la description des locaux restent inchangées.

En accord avec les preneurs, la liste du matériel et du mobilier mis à disposition est modifiée (annexe 1 au présent avenant).

Le matériel et l'équipement fourni par GrandAngoulême reste sa propriété.

Tout matériel et équipement supplémentaire aménagé par l'occupant devra répondre aux normes de sa profession et être agréé par GrandAngoulême. Ce matériel restera la propriété de l'occupant.

3. Autres clauses

Les autres articles de la convention d'occupation temporaire du 13 octobre 2015 restent inchangés et applicables.

Fait en deux exemplaires originaux.

Angoulême le

Le GrandAngoulême

Cuisines du Monde

Annexe 1 : Matériels mis à disposition de Cuisines de Monde (après cession cf. annexe 2)

1.1 CUISINE

Laverie :

Equipement	Référence TYPE
1 table d'entrée inox	Whirlpool LU12
1 table de sortie inox	Whirlpool IPWS 14 D
1 extracteur d'air	/

Mobiliers

Equipement	Référence
Etagères F 25m linéaire	FERMOD

Local à déchets

Equipement	Référence
1 climatisation	TECHNIBEL

Légumerie / déboîtage

Equipement	Référence TYPE
1 table	/
1 plonge 2 bacs	/

Stockage produits finis

Equipement	Référence
1 rayonnage 2,5 m linéaire	FERMOD

Désinfection lavage

Equipement	Référence TYPE
2 postes de désinfection (déboîtage/local déchets)	Eurochef
3 lave-mains (salle cuisson et préparation froide 1 et 2)	/

Préparation froide 1

Equipement	Référence TYPE
1 table avec évier inox	
2 doubles étagères murales inox 1 m linéaire	TOURNUS

Préparation froide 2

Equipement	Référence TYPE
1 table de chef inox avec étagère basse 2,50m linéaire	/

Préparation cuisson

Equipement	Référence TYPE
1 table du chef inox 1m	Tournus 80485.3
1 table 2m	/
1 table inox avec évier	CFRRME

1 double étagère murale inox 1m 1 ensemble hotte avec aspiration	TOURNUS /
---	--------------

Bar restaurant en face arrière

Equipement
Meuble neutre en bois.

Bar restaurant en face avant

Equipement
Comptoir

Réserve réfrigérée sous-sol

Equipement	Référence TYPE
3 chambres froides positives	ISOCAB
1 chambre froide négative	ISOCAB

Stockés en sous sol

- 1 table d'entrée inox
- 1 table sortie inox

1.2 BAR PATINOIRE

Descriptif du matériel et du mobilier:

- 1 desserte froid de marque NOSEM ref: DSTE 3 de 351L.
- 1 desserte froid de marque NOSEM ref T3GP de 555L.
- 1 meuble buffet de 6 portes en bois mélaminé avec étagères.
- 7 tables inox carré de 1mx1m
- 3 tables inox rondes
- 20 chaises

L'ensemble du matériel et des équipements utilisés dans le cadre de l'exploitation du snack d'été peut être transféré et utilisé pour l'exploitation du bar patinoire. Le déplacement du matériel sera assuré par GrandAngoulême.

1.3 SNACK D'ETE

Matériels mis à disposition

- ✓ Plonge inox 2 bacs + 2 égouttoirs 140 X 160
- ✓ Desserte réfrigérée 160 X 160
- ✓ Table inox avec étagère basse 140 X 160
- ✓ Tiroir à marc
- ✓ Etagère haute
- ✓ Armoire négative
- ✓ Armoire positive
- ✓ Etagère inox

ANNEXE 2 : MATERIELS CEDES A CUISINES DU MONDE

- Un meuble réfrigéré NOSEM DST 3

Date d'achat : 30/04/03
N° d'inventaire : 01_NAUTILIS_2007
Valeur d'acquisition : 3725,92€
Amortissement : 0
Valeur Nette Comptable : 3725,92€
Valeur de cession : **2 €**

- Un four FRIMA FCP 101 + support grille

Date d'achat : 30/04/03
N° d'inventaire : 01_NAUTILIS_2007
Valeur d'acquisition : 10671,43€
Amortissement : 0
Valeur Nette Comptable : 10671,43€
Valeur de cession : **2 €**

- Un meuble étuve VAUCONSANT 46116

Date d'achat : 30/04/03
N° d'inventaire : 01_NAUTILIS_2007
Valeur d'acquisition : 1700€
Amortissement : 0
Valeur Nette Comptable : 1700€
Valeur de cession : **2 €**

- Une friteuse ZANUSSI

Date d'achat : 30/04/03
N° d'inventaire : 01_NAUTILIS_2007
Valeur d'acquisition : 2417€
Amortissement : 0
Valeur Nette Comptable : 2417€
Valeur de cession : **2 €**

- Une sauteuse basculante ZANUSSI MBR/E2JM

Date d'achat : 30/04/03
N° d'inventaire : 01_NAUTILIS_2007
Valeur d'acquisition : 3201,42€
Amortissement : 0
Valeur Nette Comptable : 3201,42€
Valeur de cession : **2 €**

- Un lave-verres avec adoucisseur

Date d'achat : 30/09/02
N° d'inventaire : NAUTILIS_01/2002
Valeur d'acquisition : 1011,79€
Amortissement : 1011,79€
Valeur Nette Comptable : 0€
Valeur de cession : **0 €**

➤ Un lave-verres BETA 235

Date d'achat : 30/09/02
N° d'inventaire : NAUTILIS_01/2002
Valeur d'acquisition : 1011,79€
Amortissement : 1011,79€
Valeur Nette Comptable : 0€
Valeur de cession : **0 €**

➤ Une machine à glaçons HOSHIZAKI

Date d'achat : 30/09/02
N° d'inventaire : NAUTILIS_01/2002
Valeur d'acquisition : 865,38€
Amortissement : 865,38€
Valeur Nette Comptable : 0€
Valeur de cession : **0 €**

➤ Un conservateur crème glacée

Date d'achat : 30/09/02
N° d'inventaire : NAUTILIS_01/2002
Valeur d'acquisition : 519,47€
Amortissement : 519,47€
Valeur Nette Comptable : 0€
Valeur de cession : **0 €**

➤ Une machine à café Reneta

Date d'achat : 30/09/02
N° d'inventaire : NAUTILIS_01/2002
Valeur d'acquisition : 3727,75€
Amortissement : 3727,75€
Valeur Nette Comptable : 0€
Valeur de cession : **0 €**

➤ Un moulin à café Santos

Date d'achat : 30/09/02
N° d'inventaire : NAUTILIS_01/2002
Valeur d'acquisition : 398,25€
Amortissement : 398,25€
Valeur Nette Comptable : 0€
Valeur de cession : **0 €**

➤ Un lave-verres

Date d'achat : 30/09/02
N° d'inventaire : NAUTILIS_01/2002
Valeur d'acquisition : 1011,79€
Amortissement : 1011,79€
Valeur Nette Comptable : 0€
Valeur de cession : **0 €**

➤ Une machine à glaçons

Date d'achat : 30/09/02
N° d'inventaire : NAUTILIS_01/2002
Valeur d'acquisition : 865,38€
Amortissement : 865,38€
Valeur Nette Comptable : 0€
Valeur de cession : **0 €**